



livraison différée d'un appartement acheté en vefa

Par **agrimaldi**, le **19/09/2011** à **21:02**

J'ai fait l'acquisition d'un appartement en VEFA, en mars 2008. Il devait être livré en juillet 2009. D'importantes malfaçons ont causé un retard important... à ce jour l'appartement est relativement habitable, toutefois, bon nombre de malfaçons sont toujours présentes (non respect des normes de construction... fenêtre hors d'usage, etc). En juillet 2011, le promoteur m'indique que je peux commencer à aménager la cuisine équipée, et qu'il profiterait de ma présence sur place pour reprendre les malfaçons. Rien n'a été fait, le promoteur ne s'est pas présenté. Bien que je sois en possession d'une clé de la porte, il en possède une lui aussi. A ce jour, le promoteur ne m'a jamais envoyé la lettre recommandée (comme prévu à l'acte réservataire), pour me demander de réceptionner cet appartement.... Je retiens toujours 5% à remettre à la réception jamais intervenue.

Il se trouve que les reprises de malfaçons sont bien plus coûteuses que les 5% en question. Toute mes lettres recommandées sont restées sans réponses.

Que dois-je faire ?